



Contrat de location de vaisselle adhérent du COS

DEMANDE DE LOCATION

Nom et Prénom :

Adresse :

Collectivité et service :

Numéro de téléphone :

Le matériel est rendu propre et remis dans son emballage d'origine. Un inventaire sera effectué avant et après la réception. Afin d'éviter toute contestation, le bénéficiaire est prié d'y assister. En cas d'absence, aucune contestation ne pourra être admise ultérieurement.

Toute vaisselle cassée, manquante, endommagée ou sale sera facturée au tarif perte et casse.

La location de la vaisselle est due, qu'elle soit utilisée ou non.

La vaisselle louée reste la propriété de l'association COS et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un déplacement ou d'une cession quelconque ou de sous-location.

La responsabilité du bénéficiaire commence dès la mise à disposition du matériel par nos soins, et se termine à la reprise du matériel. Durant toute la location, le bénéficiaire est responsable de tous les dommages causés au matériel de l'association, à la propriété d'autrui et aux tiers.

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du bénéficiaire qui est réputé les avoir acceptées au moment de la signature du contrat.

Vaisselle cassée ou manquante ou sale	2,00 €/objet
--	--------------

Signature du bénéficiaire

Signature du représentant du COS

Nom :		Lots De :		Indiquer le nombre de lots souhaité :		Colonne réservée au COS :	
Tel :							
Flûtes à Champagne :		12					
Assiettes Plates :		30					
Assiettes Creuses :		30					
Assiettes à Dessert :		30					
Verres :		30					
Tasse à Café :		56					
Sous-Tasses :		30					
Fourchettes :		10					
Couteaux :		10					
Cuillères à Café :		10					
Cuillères à Soupe :		10					
Fourchettes à Viande :		A L'unité					
Cuillères à Ragout :		A L'unité					
Louches :		A L'unité					
Pichets à eau :		6					
Réservation et Règlement à faire au COS 1 à 90 couverts = 10€ de 91 à 180 couverts = 15€ de 181 à 210 couverts (maximum) = 20€							
A retirer au hangar du Hall Mendes France Rue René Cassin à Saintes (Grande porte bleue à côté des locaux de la vie associative)							
- Jour de Retrait : 11h00							
- Jour de Retour : 10h00							
En cas de non-respect des engagements ci-dessous, la vaisselle ne me sera plus louée. ☐ Je m'engage à respecter les jours et horaires de retrait et retour ☐ Je m'engage à respecter et restituer la vaisselle propre. En cas de casse ou ébréchures, je le signale à mon retour (ne pas remplacer) et je règle le montant de la vaisselle cassée ou sale ☐ je m'engage à ranger la vaisselle par lot, à l'identique du départ							
Signature du Bénéficiaire :				Signature du Représentant du COS :			
Mise en disposition :		Rendue :		Mise en disposition :		Rendue :	
FACTURE							
Location :							
Casse/manque/sale :							
Total à régler :							